

Le 20 octobre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant 3089-9512 inc. – lot 181P concession
Saint-Hilaire à Saint-Isidore**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 octobre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- certificat d'autorisation daté du 3 septembre 1993, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale de la
Chaudière — Appalaches

Sainte-Marie, le 3 septembre 1993

CERTIFICAT D'AUTORISATION

3089-9512 Québec inc.
1395, rue du Pont Est
Saint-Lambert (Québec)
G0S 2W0

N/Référence : 7710-12-01 / 02825-01
1072030

Objet: Certificat d'autorisation pour un établissement
de production animale et un lieu d'entreposage

Mesdames,
Messieurs,

Suite à votre demande de certificat d'autorisation reçue le 23 août 1993 et complétée le 3 septembre 1993, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-haut mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous:

Construction et exploitation d'un établissement abritant 150 truies et porcelets, 450 truies sèches, 15 verrats et 1200 porcelets (7-20 kg) et construction d'un lieu d'entreposage des lisiers, sur le lot 181-P, de la concession Saint-Hilaire, de la municipalité de Saint-Isidore, de la MRC La Nouvelle-Beauce.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:



CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Référence : 7710-12-01 / 02825-01
1072030

Le 3 septembre 1993

TYPE DE DOCUMENT	DATE	SIGNATAIRE
Attestation municipale	93.05.28	Nancy Labrecque
Attestation de la MRC	93.05.31	Gaston Lévesque
Plans et devis	93.06.11	23/24
Dossier agronomique	93.06.23	"
Addenda no 1	93.06.25	"
Addenda no 2	93.08.18	"
Résolution de corporation	93.08.23	Raymond Cadorette
Formulaire de demande, après modifications	93.08.23	Raymond Cadorette
Lettre d'engagement	93.09.03	Raymond Cadorette

Le présent certificat d'autorisation permet la réalisation du projet décrit ci-dessus à condition que celui-ci soit conforme aux données et renseignements énoncés plus haut. Toutefois, il devient caduc si le projet autorisé n'est pas entrepris dans les 18 mois de la date de délivrance du présent certificat d'autorisation.

L'activité et les travaux autorisés peuvent être entrepris à compter de la date des présentes.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant. Avant d'effectuer tout changement au projet autorisé, une nouvelle demande d'autorisation devra être faite.

Pour le ministre de l'Environnement



JEAN-MARIE BOUCHER
Directeur régional

JMB/JS/11

ANALYSÉ PAR:

RECOMMANDÉ PAR:

GASTON TAUBEL